

REPUBLIQUE FRANCAISE
ARRONDISSEMENT DE WISSEMBOURG

COMMUNE DE ROTT

Compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 10 mars 2017

Sous la présidence de Madame CONUECAR Brigitte, Maire

Membres présents : CONUECAR B., STROHL C., BUCHI A., BURG M., HEIL R.,
HEIMLICH T., LEICHTNAM C., WUST Gr.

Membres absents excusés : OTT C., ORTH S., ROEGLER G.,

**Délibération 2017-003 : APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS
2016 : COMMUNAL ET EAU.**

Monsieur LEICHTNAM Cyrille, Conseiller municipal, présente les comptes administratifs 2016 concernant la Commune et le Service Eau.

En l'absence de Madame le Maire, sous la présidence de Monsieur LEICHTNAM Cyrille, les membres du Conseil Municipal approuvent les comptes administratifs de l'exercice 2016 arrêtés comme suit :

Budget communal :

Section de fonctionnement :

Excédent de fonctionnement : 113 660.43 €
Résultat reporté excédentaire : 24 162.73 €
Excédent cumulé : 137 823.16 €
7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Section d'investissement

Excédent d'investissement : 131 104.55 €
Résultat reporté déficitaire : 115 024,69 €
Excédent cumulé : 16 079.86 €

Budget Eau

Section d'exploitation

Déficit d'exploitation : 23 333.73 €
Résultat reporté excédentaire : 17 328.49 €
Déficit cumulé : 6 0005.24 €
7 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Section d'investissement

Excédent d'investissement : 6 421.37 €
Résultat reporté déficitaire : 25 413.21 €
Déficit cumulé : 18 991.84 €

Délibération 2017-004::

**APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2016 :
COMMUNAL ET EAU**

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, le Conseil Municipal déclare que les comptes de gestion concernant les services de la Commune et de l'Eau, dressés pour l'exercice 2016 par le Receveur Municipal, n'appellent aucune observation de sa part.

8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération 2016-005 : BUDGETS : COMMUNAL ET EAU.

**a) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016
BUDGET COMMUNAL.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

un excédent de fonctionnement de	113 660.43 €
un déficit d'investissement de	131 104.55 €

DECIDE de reporter le résultat comme suit :

Article R001	: 16 079.86 €
Article R002 de la section de fonctionnement	: 137 823.16 €

**b) AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2016
BUDGET EAU.**

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2016,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2016,

Constatant que le compte administratif présente :

un déficit d'exploitation de 23 333.73 €,
un excédent d'investissement de 6 421.37 €

DECIDE de reporter le résultat d'exploitation comme suit :

- Article D001 : 18 991.84€
- Article D002 de la section d'exploitation : 6 005.24 €

8 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

Délibération 2017-006 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES QUATRE TAXES LOCALES.

Le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité :

- d'augmenter les taux d'imposition des quatre taxes locales.
- opte pour la solution de faire varier les taux des quatre taxes directes locales dans les mêmes proportions.
- Le coefficient de variation adopté au calcul des nouveaux taux est de **2 %**.

Les nouveaux taux d'imposition des quatre taxes directes locales définitivement fixes et appliqués en 2017 sont :

■ Taxe d'habitation	: 19.60 x 1,02 = 19.99 %
■ Foncier bâti	: 11.34 x 1,02 = 11.57 %
■ Foncier non bâti	: 43.66 x 1,02 = 44.53 %
■ CFE (Cotisation Foncière des Entreprises)	: 17.99 x 1,02 = 18.35 %

Délibération 2017-007 : ADOPTION DU RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE 2016

Madame le Maire rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service, notamment par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement (www.services.eaufrance.fr)

Après présentation de ce rapport, le conseil municipal

- ✓ **ADOpte** le rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable.
- ✓ **DECIDE de transmettre** aux services préfectoraux la présente délibération.
- ✓ **DECIDE** de mettre en ligne le rapport validé sur le site www.services.eaufrance.fr conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

**L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole,
La séance est levée à 21 h 30.**

CONUECAR Brigitte	Maire	
STROHL Claude	Adjoint au Maire	
ORTH Stéphane	Adjoint au Maire	
BUCHI Annie	Conseillère Municipale	
BURG Marc	Conseiller Municipal	
HEIL Richard	Conseiller Municipal	
HEIMLICH Thierry	Conseiller Municipal	
LEICHTNAM Cyrille	Conseiller Municipal	
OTT Claudine	Conseillère Municipale	
ROEGLER Georges.	Conseiller Municipal	
WUST Grégory.	Conseiller Municipal	